

## VUE D'ENSEMBLE DES DONNÉES SUR LES ANIMAUX

**DATE DE PUBLICATION :** Janvier 2026

### RÉSUMÉ

Conformément au mandat du Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) qui consiste à promouvoir les soins et l'utilisation éthiques des animaux, ainsi qu'aux principes des Trois R (remplacement, réduction et raffinement), le conseil d'administration du CCPA a créé le groupe de travail sur les données sur les animaux. Ses objectifs : concevoir un système de collecte de données amélioré qui respecte, voire surpassé, les normes internationales, améliorer les paramètres pour évaluer l'efficacité du programme du CCPA, et assurer une responsabilité à l'égard du public.

Le groupe de travail a identifié deux considérations fondamentales au rôle du CCPA en tant que système canadien de surveillance des soins et de l'utilisation des animaux en science :

- Les animaux ont des intérêts et méritent donc une considération morale.
- Agissant dans l'intérêt des Canadiens et au nom du gouvernement du Canada, le CCPA doit diffuser le plus d'informations possible dans son rapport sur les données annuelles sur les animaux. Cela implique de brosser un portrait fidèle de la science faisant appel à des animaux au Canada, d'en expliquer le contexte et de rectifier rapidement les informations erronées. Cette approche positionnera le CCPA comme une autorité nationale transparente, impartiale et digne de confiance pour la surveillance du bien-être des animaux en science.

Lors de ses délibérations, le groupe a examiné les processus en vigueur, les a comparés aux normes internationales et a suggéré des améliorations pour l'ensemble des aspects du système canadien de déclaration des données sur l'utilisation des animaux. Il a également réalisé et analysé une enquête sur le calendrier de déclaration, les pratiques de gestion des données, la réutilisation des animaux, les colonies d'élevage et les troupeaux, les animaux sauvages ainsi que d'autres informations d'ordre général. À partir de ces travaux, le groupe a formulé les mesures proposées ici afin d'améliorer tous les aspects du système canadien de déclaration des données sur l'utilisation des animaux.

### MESURES PROPOSÉES

#### **PROCESSUS DE COLLECTE DES DONNÉES SUR LES ANIMAUX AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS CERTIFIÉS PAR LE CCPA**

Le groupe de travail a identifié des lacunes et des inefficacités dans le système actuel de déclaration, ainsi que des incohérences dans la manière dont les données étaient déclarées par les établissements. Les mesures suivantes ont pour but d'introduire de nouvelles mesures pour le bien-

être animal et de simplifier le processus de déclaration. Elles proposent aussi des modifications pour renforcer la cohérence et l'exactitude des données.

### **Mesures 1 – 3**

1. poursuivre la collecte et la présentation des données sur une base annuelle
2. modifier le calendrier de déclaration pour que le dénombrement des animaux en vue de remplir le formulaire du CCPA sur les données sur l'utilisation des animaux de l'établissement soit désormais « à la fin ou au renouvellement du protocole »
3. compter chaque animal une seule fois en cas de collaboration entre des établissements

### **DONNÉES À RECUEILLIR ET À DÉCLARER**

L'examen des données actuellement recueillies et déclarées a fait ressortir plusieurs lacunes dans les rapports, telles que le décompte des colonies d'élevage (**mesure 4**), des critères parfois imprécis, entre autres pour la réutilisation (**mesure 5**), et la possibilité d'accroître considérablement la pertinence des données en réorientant leur collecte, comme pour la mise en évidence des effets sur le bien-être animal (**mesure 11**). En formulant ses mesures proposées pour la déclaration des données, le groupe de travail a été très conscient des charges supplémentaires potentielles pour les personnes responsables de la collecte et de la déclaration des données au CCPA. Les commentaires des membres expérimentés qui participent à la collecte de données dans leurs établissements ainsi que ceux du personnel lors des réunions annuelles, les discussions avec les membres de comités de protection des animaux, et une enquête soigneusement conçue menée auprès des chercheurs, du personnel et des administrateurs ont notamment été pris en compte.

Le groupe de travail a aussi noté que beaucoup d'informations sur les animaux non déclarées au CCPA figurent déjà dans les protocoles et les formulaires de renouvellement. Bon nombre des mesures suivantes concernent ainsi des informations déjà recueillies par les comités de protection des animaux. Il convient donc d'accorder suffisamment de temps aux établissements pour leur permettre de modifier leurs pratiques de déclaration afin d'inclure maintenant toutes ces informations.

### **Mesures 4 – 14**

4. déclarer tous les animaux produits ou gardés dans une colonie d'élevage ou dans un troupeau, et compter les rejetons à un moment prédéterminé selon l'espèce
5. définir le terme « réutiliser » comme « animaux provenant de protocoles d'années précédentes »
6. noter le lieu où chaque animal est gardé (p. ex. dans les installations ou à l'extérieur, en milieu naturel) dans le rapport annuel
7. continuer de compter et déclarer séparément les animaux gardés à l'extérieur du Canada
8. continuer si possible (et toujours pour les espèces en péril) de déclarer les animaux sauvages par genre et par espèce ou, lorsque ce n'est pas possible, utiliser un rang taxinomique supérieur
9. indiquer dans les protocoles quel est l'avenir des animaux après leur utilisation à des fins de recherche, d'enseignement et d'essais

10. inclure l'expérience des animaux comme une rubrique principale dans le rapport, avec de l'information supplémentaire sur les procédures pertinentes, en gardant en tête qu'elles peuvent avoir des répercussions différentes selon le type d'animal
11. déclarer les catégories d'effet sur le bien-être des animaux de façon rétroactive
12. consigner l'information relative à l'intensité de la douleur et de la détresse chez l'animal dans le cadre d'un protocole en attribuant toutes les catégories d'effet sur le bien-être appropriées – si le logiciel utilisé par l'établissement ne permet pas de saisir cette information, cette fonction devrait être ajoutée lors de sa prochaine mise à jour
13. tenir compte de la douleur et de la détresse cumulées pour déterminer l'effet sur le bien-être
14. indiquer l'origine des animaux en utilisant ces catégories : naissance en captivité à des fins de recherche, d'enseignement et d'essais; animal sauvage; réutilisation; autre; incertaine

## **INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES À AJOUTER DANS LE RAPPORT ANNUEL**

Le groupe de travail a cherché comment rendre les informations contenues dans le rapport plus accessibles et plus pertinentes. Les mesures suivantes visent à aider les lecteurs à mieux comprendre les données annuelles sur les animaux en les remettant en contexte.

### **Mesures 15 – 17**

15. inclure une analyse des tendances et une brève explication dans les rapports sur les données annuelles sur les animaux pour contextualiser les données
16. citer le nombre d'établissements par type
17. mettre à jour les buts d'utilisation pour inclure des catégories spécifiques : santé humaine; médecine vétérinaire; biologie de l'environnement; biologie fondamentale; production alimentaire; autre

## **FACILITER LA MISE À JOUR DU PROCESSUS DE COLLECTE DE DONNÉES**

Les mesures suivantes visent à garantir la pertinence continue du rapport sur les données annuelles sur les animaux. Le milieu de la recherche scientifique faisant appel à des animaux au Canada évolue rapidement, et le CCPA devra en tenir compte tout en reflétant l'évolution des valeurs de la société canadienne.

### **Mesures 18 – 19**

18. veiller à ce que le CCPA analyse les pratiques internationales en matière de rapport annuel sur les données sur les animaux, relève les nouveautés importantes, et détermine si ces initiatives sont pertinentes au Canada
19. s'assurer que le CCPA consulte périodiquement les parties intéressées pour s'assurer que le rapport sur les données annuelles continue de répondre à leurs besoins

Il convient de noter qu'un large consensus a été obtenu sur ces mesures proposées. Le groupe a défini les principes sous-tendant chacune d'elles, en plus de préciser des détails sur leur mise en œuvre dans des domaines de recherche particuliers et différents types d'établissements.

## AVANTAGES DE FOURNIR LES DONNÉES D'UTILISATION DES ANIMAUX AUX PARTIES INTÉRESSÉES

Les parties intéressées par les rapports sur les données annuelles sur les animaux sont diverses et représentent l'ensemble des Canadiens et des Canadiens préoccupés par l'utilisation des animaux pour la recherche, l'enseignement et les essais. Le groupe de travail a identifié trois groupes principaux : le public canadien, les établissements certifiés par le CCPA et le CCPA lui-même. Leurs objectifs et intérêts étant variés, le rapport doit répondre aux besoins de tous pour être complet et utile.

En outre, la collecte et la déclaration des données d'utilisation des animaux doivent s'adapter à l'évolution des intérêts scientifiques et des parties intéressées au fil du temps. Par conséquent, les rapports sur les données sur les animaux devraient permettre des analyses de tendances fiables et faciliter l'exploration des données, tout en veillant à ce que les nouvelles tendances ne soient pas masquées par des catégories de données trop floues.

### PUBLIC CANADIEN

**Responsabilité** : Le public a un intérêt légitime tant pour le bien-être des animaux que pour les activités scientifiques avec des animaux. De plus, comme la majorité des études faisant appel à des animaux dans les établissements certifiés par le CCPA sont financées par des fonds publics, les Canadiens et les Canadiens ont le droit de savoir comment ces établissements et leurs scientifiques progressent dans la mise en œuvre des principes des Trois R et d'autres normes de bien-être animal. À cet effet, les données annuelles sur l'utilisation des animaux constituent une source clé d'information et de transparence sur l'utilisation des animaux en science.

**Transparence** : Cet aspect est essentiel pour assurer la responsabilité à l'égard du public canadien. Le fait de s'assurer que toutes les données sur les animaux utilisés dans le cadre d'activités scientifiques menées dans les établissements certifiés par le CCPA sont publiées permet d'éviter que des informations importantes ne soient dissimulées. Pour ce faire, des données qui vont au-delà des rapports sommaires sont fournies, permettant aux utilisateurs de les examiner en fonction de leurs propres besoins.

**Inclusivité** : À l'heure actuelle, la publication des données d'utilisation des animaux est le principal moyen d'informer le public canadien sur l'utilisation des animaux dans les établissements certifiés par le CCPA. Ces données servent donc de référence pour éclairer les membres du public qui souhaitent formuler des commentaires sur les lignes directrices lors de leur publication pour examen général.

**Comparabilité** : Dans la mesure du possible, les données canadiennes devraient être comparables à celles d'autres pays. La prudence reste néanmoins de mise en raison des différences de financement, de priorités de recherche, de méthodes de collecte de données et de réglementation fédérale.

### ÉTABLISSEMENTS CERTIFIÉS PAR LE CCPA

**Amélioration du bien-être animal** : Une meilleure collecte de données favorise le bien-être animal en aidant les établissements à comprendre les buts d'utilisation et les catégories de procédures, à repérer les possibilités d'améliorer l'application des Trois R, à surveiller les résultats en matière de bien-être animal et à améliorer l'expérience globale des animaux.

**Renforcement des programmes de soins et d'utilisation des animaux des établissements** : La collecte et la rationalisation des données d'utilisation des animaux des établissements améliorent leur précision et leur fiabilité, ce qui appuie une prise de décision rapide et mieux éclairée et révèle les tendances et les lacunes.

**Analyse comparative** : Des rapports annuels détaillés permettent aux établissements de comparer leurs performances en matière de soins et d'utilisation éthiques des animaux à celles de leurs pairs. La compilation des données pour ces rapports annuels renforce aussi la responsabilité interne et accroît la précision.

**Aide à la recherche et à l'enseignement** : Les données nationales peuvent être utilisées par les universitaires pour leurs recherches, leurs publications ou dans le cadre de leurs enseignements (par exemple, dans les recherches et les cours sur le bien-être animal ou l'éthique).

## PROGRAMME DU CCPA

**Prioriser l'élaboration des lignes directrices** : Le CCPA peut utiliser les données sur les animaux pour identifier les tendances, les lacunes et les possibilités d'amélioration, l'a aidant ainsi à déterminer quelles lignes directrices renouveler en priorité, en fonction du nombre d'animaux et des catégories d'effet sur leur bien-être.

**Orienter les visites d'évaluation** : Les tendances annuelles permettront d'orienter le processus d'évaluation du CCPA vers certains protocoles ou certains animaux sur lesquels se concentrer lors des visites d'évaluation.

**Fournir une mesure de performance pour les Trois R et d'autres normes** : Bien que le rapport actuel ne permette pas d'évaluer les progrès des Trois R, le CCPA pourra potentiellement exploiter les données d'utilisation des animaux à l'avenir pour obtenir des informations spécifiques sur le succès de la mise en œuvre de ses lignes directrices et autres initiatives.

**Démontrer l'importance du CCPA** : Les données démontrent l'importance de la science faisant appel à des animaux au Canada et justifient pourquoi le système de surveillance du CCPA fait partie intégrante de l'écosystème scientifique national.

## CONCLUSION

Le CCPA reconnaît que cette transition représente un changement important pour les établissements certifiés, et nous vous remercions sincèrement de votre engagement continu envers la mise en œuvre du nouveau système et le progrès du bien-être animal. Les avantages de cette initiative sont considérables, et le CCPA s'engage à vous accompagner tout au long de la transition. Nous apprécions votre dévouement et vous invitons à [nous contacter](#) pour toute question ou préoccupation.